
**RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT EN VUE DE
L'APPROBATION DES COMPTES CLOS LE 31 MARS 2018**

Le présent rapport est établi, conformément à la loi et aux statuts, d'une part afin de vous exposer l'activité de la société OFFICIIS PROPERTIES ASSET MANAGEMENT (la "**Société**") au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, les résultats de cette activité, les progrès réalisés, les difficultés rencontrées, l'évolution prévisible de la situation de la Société et ses perspectives d'avenir, les événements importants survenus depuis la date de la clôture de l'exercice et les activités de la Société en matière de recherche et de développement ; d'autre part pour soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice et l'affectation des résultats qui ressortent de ces comptes.

Tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

LE PRESIDENT



1. ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

La société n'a eu aucune activité durant la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

2. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des documents comptables sont conformes à la réglementation en vigueur.

Votre commissaire aux comptes relate dans son rapport général, l'accomplissement de sa mission.

2.1. Analyse des résultats et du bilan de la Société

a) Compte de résultat

Le compte de résultat de la Société se présente comme suit :

En K€	31.03.18	31.03.17
Produits d'exploitation	-	5,4
Charges d'exploitation	- 15,8	- 35,0
Résultat d'exploitation	- 15,8	- 29,6
Produits financiers	-	-
Charges financières	-	-
Résultat financier	-	-
Résultat courant avant impôts	- 15,8	- 29,6
Résultat exceptionnel	-	0,6
Perte	- 15,8	- 30,2

Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont nuls sur l'exercice, la société n'ayant plus d'activité.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont de 15.843 €. Elles se décomposent comme suit :

Impôts, taxes et versements assimilés	971 €
Autres achats et charges externes	2.321 €
Dotations aux amortissements et autres charges diverses	8.059 €
Autres charges	4.491 €

Les autres achats et charges externes incluent notamment des travaux d'entretien (8,7 K€), des primes d'assurance (3,2 K€), les honoraires du cabinet d'expertise comptable (5 K€), les honoraires des commissaires aux comptes (-11,0 K€) et des frais de téléphone (-3,6 K€).

Les impôts, taxes et versements assimilés concernent uniquement la CET (CVAE et CFE).

b) Bilan

Le bilan de la Société au 31 mars 2018 se présente comme suit :

ACTIF	(K€)	PASSIF	(K€)
Immobilisations incorporelles		Capital	500
Immobilisations corporelles	33	Report à nouveau	- 365
Immobilisations financières	0	Résultat de l'exercice	- 16
Actif Immobilisé	33	Total des Fonds propres	119
Créances clients	-	Emprunts et dettes financières diverses	
Autres créances	8	Fournisseurs	4
Disponibilités	83	Dettes fiscales et sociales	0
Charges constatées avance	-	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-
		Autres dettes	-
		Produits constatés d'avance	-
TOTAL	123	TOTAL	123

Fonds propres

Les fonds propres de la Société s'élèvent à 119.136 € au 31 mars 2018. Ils sont constitués du capital social de 500.000 €, du report à nouveau négatif de 365.021 € et de la perte de l'exercice qui s'établit à 15.842 €. Ils sont inférieurs à la moitié du capital social.

Immobilisations corporelles

La valeur de 33 K€ correspond à la valeur nette des biens mobiliers, du matériel informatique et de bureau, diminuée des amortissements de l'exercice.

Autres créances

Le montant de 8 K€ inclut 6 K€ de créances sur l'état et 1 K€ de créances de TVA.

2

L'échéancier des dettes fournisseurs et des créances clients se présente comme suit au 31 mars 2018 :

	Article D.441.1-1er : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441.1-2e : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		
(A) Tranches de retard de paiement														
Nombre de factures concernées	0						0					0		
Montant total des factures concernées (TTC)	0						0					0		
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%		
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice														
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées														
Nombre de factures exclues														
Montant total des factures exclues (HT)														
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)														
Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels					Nbre jours	Commentaires	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels					Nbre jours	Commentaires
	<input type="checkbox"/> Délais Légaux							<input type="checkbox"/> Délais Légaux						

Par souci de représentativité de l'information donnée, le montant des factures reçues non réglées présenté dans le tableau ci-dessus ne comprend pas le montant des comptes « factures non parvenues » représentant 3,6 K€ au 31 mars 2018. En additionnant ce montant au total présenté dans le tableau, on retrouve la somme du poste « Dettes fournisseurs et comptes rattachés » du bilan passif, soit 3,6 K€ au 31 mars 2018.

Le montant des factures émises non réglées à la date du 31 mars 2018 est nul tout comme celui du poste « Factures à établir » à cette date en cohérence avec l'absence de « Clients et comptes rattachés » à l'actif du bilan de la Société au 31 mars 2018.

3. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE 31 MARS 2018

Néant.

4. PERSPECTIVES D'AVENIR

Néant, la Société n'a plus d'activité.

5. ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La Société n'a entrepris aucun programme de recherche ni de développement au cours de l'exercice écoulé.

6. PRISES DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE, SOCIETES CONTROLEES

La Société n'a pris aucune participation ni aucun contrôle dans une autre société ayant son siège social en France au cours de l'exercice écoulé.

7. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL DE LA SOCIETE

Actions d'autocontrôle

La Société ne contrôle pas (directement ou indirectement) de société. Il n'existe pas d'actions d'autocontrôle.

Participations croisées

La Société ne détient aucune participation dans une société par actions détenant elle-même une fraction du capital de la Société supérieur à 10 %. Il n'y a pas de participations croisées.

8. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX ACQUISITIONS D' ACTIONS DE LA SOCIETE FAITES AU BENEFICE DES SALARIES

La Société n'emploie aucun salarié à la date du 31 mars 2018.

La Société n'a procédé à aucun rachat de ses propres actions pour les attribuer à des salariés, et ce ni dans le cadre d'éventuelle participation de futurs salariés aux résultats de l'entreprise, ni dans le cadre d'options d'achat d'actions.

9. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE :

En application de l'article L. 227-10 du code de commerce, le commissaire aux comptes doit présenter un rapport sur les conventions (autres que celles portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales) intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son président, l'un des dirigeants, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce.

Par dérogation aux dispositions du premier alinéa de l'article précité, lorsque la Société ne comprend qu'un seul associé, il est seulement fait mention au registre des décisions des conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la Société et son dirigeant.

Il n'y a eu aucune convention telle que décrite ci-dessus conclue durant l'exercice, et aucune des conventions telles que décrites ci-dessus qui avaient été conclues durant un des exercices précédents ne s'est poursuivie durant l'exercice clos au 31 mars 2018.

10. RESULTATS - AFFECTATION DES RESULTATS :

Les comptes de la Société à la clôture de l'exercice font apparaître une perte d'un montant de -15.842,29 € qu'il vous est proposé d'affecter intégralement au poste report à nouveau qui est ainsi porté de -365.021,44 € à -380.863,73 €.

Par ailleurs, je vous informe que la Société n'a pas engagé, au cours de l'exercice écoulé, de dépenses ou charges non déductibles fiscalement telles que visées à l'article 39-4 du code général des impôts.

11. STRUCTURE FINANCIERE DE LA SOCIETE

Comme à la clôture de l'exercice précédent, du fait de la perte de -15.842,29 € constatée au titre de l'exercice écoulé, les capitaux propres de la société s'établissent à 119.136,27 € et demeurent inférieurs à la moitié du capital social de la Société de 500 000 € au 31 mars 2018.

L'associé unique de la Société avait décidé de poursuivre l'exploitation de la Société lors de l'assemblée générale du 29 juillet 2016.

Il est proposé à l'assemblée générale des actionnaires de la Société d'approuver une réduction du capital social de la Société par imputation des pertes en report à nouveau négatif à hauteur de 380.000,00 € sous la forme d'une réduction de la valeur nominale de chacune des 50.000 actions composant le capital social de la Société pour la diminuer de 10,00 € à 2,4 €. Le capital social de la Société serait alors de 120.000 €.

12. SITUATION DES MANDATS SOCIAUX

Aucun mandat de président ou de Directeur général ne vient à expiration.

Les mandats des commissaires aux comptes, titulaire et suppléant ont été nommés dans l'acte constitutif de la société en date du 3 mai 2011 pour une période de six exercices. Le mandat du commissaire aux comptes titulaire, la société Ernst & Young et Autres, dont le siège social est situé au 1 place des Saisons 92400 Courbevoie, a été renouvelé lors de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017 pour une durée de 6 exercices et expirera lors de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023.

En application des nouvelles dispositions réglementaires, le mandat de commissaires aux comptes suppléants de la société Auditex n'a pas été renouvelé, la nomination d'un commissaire aux comptes suppléant n'étant plus requise dès lors que le commissaire aux comptes titulaire n'est pas une personne physique ou une personne morale unipersonnelle.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "G. E. S.", is positioned below the "LE PRESIDENT" heading.